



LA BOUCLE VIRTUELLE

Pour diffusion immédiate

Longueuil, le 9 décembre 2010

Identification permanente et traçabilité des cervidés - Rappel des obligations -

Agri-Traçabilité Québec aimerait rappeler aux propriétaires et gardiens de cervidés les obligations relatives à l'identification et à la traçabilité de leurs animaux.

- La date limite pour l'identification de tous les cervidés est le **31 décembre 2010**
- Tout identifiant posé doit absolument être activé en communiquant avec ATQ
- Si, au 31 décembre 2010, vous possédez moins de 6 cervidés, leur identification n'est pas obligatoire. Cependant, **tout cervidé faisant l'objet d'un transport doit être identifié selon les spécificités réglementaires**

IMPORTANT

ATQ rappelle l'importance d'activer *tous les identifiants fixés sur les animaux (incluant ceux qui ont été posés avant l'entrée en vigueur du règlement)*.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le service à la clientèle d'ATQ et/ou faites parvenir vos formulaires de déclaration dûment remplis.

Service à la clientèle : 1 866 270-4319, du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30.